

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code du produit : 140029
Nom du produit : Liquide type T Nordson

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Auxiliaire de traitement pour applications industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

enviro-blend, Inc.
P.O. Box 329
Springfield, TN 37172,
USA

Numéro de service : 615-382-8215
E-mail : enviroblend@birch.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison (médical) : (877) 800-5553
CHEMTREC (Transport É.U.) : (800) 424-9300

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.2 Éléments d'étiquetage

Non dangereux

2.3 Autres dangers

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS	% mas-sique
1, 2-propanédiol	57-55-6	99,8
Ajusteur de viscosité propriétaire		< 0,001

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grandes eaux pendant au moins 15 minutes en veillant à ce que toute la surface des yeux et des paupières soit rincée. Consulter un médecin si les irritations persistent.

Contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Faire boire plusieurs petites gorgées d'eau. Ne pas provoquer de vomissement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

Inhalation : Aller à l'air frais, mettre sous oxygène si la respiration est difficile. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peau : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Absorption par la peau : Aucune connue.

Ingestion : Non supposée en usage industriel.

Inhalation : Peut provoquer des étourdissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction : Combattre les incendies relatifs à ce produit avec de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

Risques d'explosion : Aucune attendue.

Explosion incendiaire : Aucune attendue.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre le feu : Refroidir les récipients exposés au feu en pulvérisant de l'eau.

Équipement de lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome homologué.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Le produit renversé est extrêmement glissant. Ne pas marcher sur la matière déversée.

Équipement de protection spécial : Voir section 8.

Notes de révision : Tenir éloigné des plans d'eau et cours d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Déversement dans les eaux : Veiller à ce que le produit déversé et les résidus de nettoyage ne parviennent pas dans les égouts et dans les points d'eau ouverts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Ériger une digue pour contenir la fuite. Balayer avec un produit inerte et placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut.

Déversement important : Mettre fin à la fuite. Ériger une digue pour contenir la fuite, recouvrir de produit absorbant inerte, balayer et mettre dans un ou plusieurs récipients appropriés pour la mise au rebut.

6.4 Référence à d'autres rubriques

SECTION 7 : Manipulation et stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales :	Aucune mesure de protection particulière n'est nécessaire.
Manipulation :	Observer toutes les précautions figurant sur la FDS/l'étiquette même après avoir vidé le récipient, car il peut contenir des résidus.
Stockage :	Conserver le récipient fermé hermétiquement dans une zone bien ventilée.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques :	Une extraction locale est recommandée si la manutention risque de produire des buées et des vapeurs.
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection avec manches longues ainsi que des gants imperméables afin d'éviter tout contact avec la peau.
Protection respiratoire :	Non nécessaire pour un usage normal. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux buées.
Vêtements de protection :	Vêtements imperméables. Le type de vêtement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de produit manipulé au poste de travail spécifique.
Règles d'hygiène au travail :	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Autres précautions :	Il convient de disposer d'un poste de lavage des yeux à proximité.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Aspect:	transparent à bleu clair trouble.
Couleur :	bleu clair
Odeur :	Neutre.
Température de congélation :	-60 °C (-76 °F)
Température d'ébullition :	187 °C (369 °F)
Point d'éclair :	103 °C (217 °F) cuvette fermée
Limite d'inflammabilité :	2,6% (v) à 12,5% (v)
Pression de la vapeur :	0,08 mm/Hg à 20°C (68°F)
Densité de la vapeur :	2,63 air = 1,0
Poids volumique :	1,04 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	Totale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

Poids volumique : 0,97 kg/l (8,7 lb/gal.)

9.2 Autres informations**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Réactivité : Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas dans des conditions d'utilisation normales.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas encore déterminée

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles : Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun sous des conditions d'utilisation normales, la combustion produit des oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Aigu**

Nom chimique	DM50 orale	DM50 cutanée
1, 2-propanédiol	20000 mg/kg - rat	208000 mg/kg - lapin

DM₅₀ cutanée : 20,8 g/kg (lapin)DM₅₀ orale : > 21,0 g/kg (rat)

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit présente à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par IARC, ACGIA, NTP ou OSHA.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique (aiguë)**CL₅₀ 96 heures : > 10000 mg/l truite arc-en-cielEC₅₀ 48 heures : > 10000 mg/l (daphnia magna)**12.2 Persistance et dégradabilité****12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.4. Mobilité dans le sol****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :	Il convient que la matière qui ne peut pas être utilisée ou retraitée chimiquement soit éliminée auprès d'un centre accrédité conformément aux règlements officiels en vigueur.
Méthodes d'élimination :	La récupération ou le recyclage sont possibles. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière produite afin de définir les méthodes appropriées de classification et d'élimination des déchets en conformité avec les règlements en vigueur. Ne pas éliminer dans l'environnement, dans les canalisations ou dans les cours d'eau.
Observations générales :	Il convient d'éliminer le produit conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur. Il appartient à l'utilisateur de déterminer, au moment de l'élimination, si un produit ou une solution répond aux critères réglementaires en matière de déchets dangereux, car le mélange, l'utilisation, la contamination ou les sols peuvent rendre dangereux le mélange obtenu.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU : Néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies : Non contrôlé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division de danger primaire : SO = sans objet

14.4 Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 : Autres informations

Raison de la publication :	Format GHS
Synthèse des révisions :	La présente FDS remplace la FDS du 28/08/2015. Révision : Section 14 : ROUTE ET RAIL (ADR/RID) - NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES, Numéro ONU, classe/division de risque primaire.
Sources de données :	La FDS (Fiche de données de sécurité) est compilée en utilisant les informations sur le produit fournies ainsi que les informations figurant sur les FDS des fabricants des matières premières utilisées dans la formulation de ce produit.
Observations générales :	:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

Informations complémentaires à la FDS : Les abréviations et acronymes standard utilisés dans le présent document peuvent être recherchés dans les références bibliographiques (par exemple des dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web. Les acronymes et abréviations énumérés ci-dessous n'ont pas tous été intégrés dans la Fiche technique de santé et sécurité.

Légende :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AICS : Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques existantes)

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADNR : ADN spécifique pour le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM : American Society for Testing and Materials (Société américaine des essais et matériaux)

BEL : Limites d'exposition biologique

BTEX : Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

CAS : Chemical Abstracts Services (Service des résumés analytiques de chimie)

CEFIC : Conseil européen de l'industrie chimique

CLP : Classification Packaging and Labelling (Classification de l'emballage et étiquetage). COC : Cleveland Open-Cup (Cuvette ouverte de Cleveland)

DIN : Deutsches Institute für Normung (Institut allemand de normalisation)

DMEL : Derived Minimal effect Level (Dose dérivée avec effet minimum)

DNEL : Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

DSL : Canada Domestic Substance List (Liste intérieure des substances)

CE : Commission européenne

CE50) : Concentration effective cinquante

ECETOC : European Center on Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals (Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA : European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)

EINECS : The European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

EL50) : Effective Loading Fifty (Charge effective cinquante)

ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing and New Chemical Substances)

CED : Codes européen des déchets

GHS : Globally Harmonised system of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

DMSO : Sulfoxyde de diméthyle

UE : Union européenne

IARC : International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

CI50 : Concentration inhibitrice 50

IL50 : Niveau inhibitoire cinquante

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)

INV : Inventaire chinois des produits chimiques

IP346 : Méthode d'essai de l'Institut du pétrole N° 346 pour la détermination des aromatiques polycycliques extractibles DMSO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 28/08/2015

N° SDS : 140029

Date de révision : 28/08/2015

N° de révision : 1

Liquide type T Nordson

KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants

CM50 : Concentration mortelle cinquante

DM50 : Dose mortelle cinquante

LL/EL/IL : Lethal Loading/Effective Loading/ Inhibitory Loading (Charge mortelle/Charge effective/Charge inhibitrice)

LL50 : Lethal Loading (Charge mortelle) 50

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)

NOEC/NOEL : No observed Effect Concentration / No observed Effect Level (Concentration sans effet observé / Dose sans effet observé)

OE_HPVS : Occupational Exposure - High Production Volume (Exposition professionnelle - Production en grande quantité)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PICCS : Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des produits et substances chimiques)

PNEC : Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)

REACH : Registration Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SKIN_DES : Désignation de la peau

STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)

TRA : Targeted Risk Assessment (Évaluation du risque visé)

TSCA : US Toxic Substances Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)

TWA : Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)

NTP : United Nations Toxicology Program (Programme toxicologique des Nations unies).

OSHA : Occupational Safety and Health Act (Loi sur la sécurité et la santé au travail).

HMIS : Hazardous Materials Identification System (Système d'information sur les matières dangereuses).

NFPA : National Fire Protection Association (Association nationale de protection incendie).

Dans la mesure où les conditions et les méthodes d'utilisation de ce produit échappent à son contrôle, Enviro blend., Inc. n'assumera aucune responsabilité quant à l'emploi de ce produit et décline expressément toute responsabilité. Les renseignements présentés ici ont été obtenus auprès du fabricant et/ou d'autres sources techniques confirmées. Ces renseignements sont considérés véridiques et exacts, mais aucune garantie implicite ou explicite ne peut être accordée quant à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'utilisation du produit ou aux résultats obtenus de son utilisation. L'utilisateur est seul responsable de la conformité avec l'ensemble des lois et réglementation fédérales, nationales et locales.

Clause de non-responsabilité du fabricant :